

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

aux recommandations formulées dans le rapport de la Subvention salariale d'urgence du Canada des Rapports de mars 2021 de la vérificatrice générale du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du BVG	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
7.51	<p>L'Agence du revenu du Canada devrait augmenter ses efforts pour veiller au respect des règles relatives à la TPS et à la TVH afin de s'assurer qu'elle a les renseignements nécessaires pour réaliser des validations dans le cadre des programmes qu'elle gère.</p>	<p>Accepté. Comme l'indique le rapport, au début de 2020, l'Agence du revenu du Canada a agi rapidement pour mettre en place des programmes et l'infrastructure connexe afin d'offrir un soutien financier aux entreprises touchées par la pandémie de COVID-19. Pour alléger les pressions sur les entreprises et appuyer la mise en œuvre de programmes en réponse à la pandémie, l'ARC a arrêté la plupart de ses programmes d'observation, y compris le programme des déclarants contrevenants de la TPS/TVH.</p> <p>À la lueur des nouveaux programmes de prestations en lien avec la COVID-19, l'Agence du revenu du Canada est d'accord avec cette recommandation et cherchera à identifier les possibilités au sein du programme des déclarants contrevenants de la TPS/TVH de la Direction générale des recouvrements et de la vérification, afin de renforcer ses efforts pour améliorer l'observation en matière de production de déclarations des inscrits à la TPS/TVH.</p> <p>Les mesures prises en réponse à cette recommandation comprendront un examen des critères de sélection et de priorisation de la charge de travail, un examen du niveau et de l'affectation des ressources du programme, la détermination des modifications législatives possibles et une sensibilisation accrue pour accroître l'observation de la production des déclarations de la TPS/TVH.</p> <p>Le plan d'action sera complété d'ici septembre 2023.</p>	<p>L'ARC aura renforcé son programme d'observation en matière de production TPS/TVH grâce aux mesures suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner des critères de sélection et de priorisation de la charge de travail dans le cadre du programme des déclarants contrevenants (DC) de la TPS/TVH afin de déterminer les aspects à améliorer, le cas échéant. 2. Examiner les ressources du programme pour déterminer si elles sont affectées de façon optimale et sont suffisantes pour répondre aux attentes du programme. 3. Identifier les changements législatifs (ajouts ou modifications) pour appuyer la réalisation de l'observation en matière de production. 4. Identifier des moyens supplémentaires pour éduquer et soutenir les entreprises en ce qui concerne les obligations 	Septembre 2023	<p>1.1. Octobre 2021 : Terminer l'examen et l'analyse des cotes de risque et des stratégies automatisées actuelles du programme DC de TPS/TVH, y compris les critères de sélection et de priorisation.</p> <p>1.2. Mai 2022: Préparer des recommandations sur les améliorations de la notation des risques et des stratégies automatisées. Après l'approbation des changements recommandés, développer les exigences du système correspondant.</p> <p>1.3. Mai 2023: Mettre en œuvre les changements apportés aux cotes de risque et aux stratégies automatisées dans le système par le biais du processus de lancement de l'ARC.</p> <p>2.1. Décembre 2022: Terminer l'examen de l'affectation des ressources du programme et des engagements du programme afin de déterminer si les ressources sont alignées avec les engagements et suffisantes pour réaliser le mandat du programme.</p> <p>2.2. Mai 2023: Préparer des recommandations sur les améliorations concernant les niveaux de ressources et les engagements en fonction des résultats de l'examen.</p> <p>3.1. Décembre 2022: Identifier les modifications législatives possibles à la LTA pour combler les lacunes et soutenir la performance du programme tout en</p>	Marc Lemieux, Sous-commissaire, Direction générale des recouvrements et de la vérification	

			d'inscription de la TSP/TVH et observation en matière de production afin de promouvoir l'observation future.		<p>garantissant l'application de la Charte des droits du contribuable.</p> <p>3.2. Mai 2023: Préparer des recommandations concernant d'éventuelles modifications législatives, le cas échéant, pour combler les lacunes identifiées.</p> <p>4.1. Octobre 2021: Examiner les plans de visibilité actuels et identifier de nouvelles initiatives de visibilité possibles.</p> <p>4.2. Mai 2022: Préparer une stratégie de communication et un plan d'action pour valoriser les initiatives en cours et créer de nouvelles opportunités de visibilité.</p>		
7.58	Pour améliorer l'intégrité et l'efficacité de la validation de futurs programmes d'urgence, l'Agence du revenu du Canada devrait recourir à des validations automatisées fondées sur un seul identificateur qui peut être utilisé pour tous les programmes.	Accepté. L'Agence du revenu du Canada travaille en partenariat avec le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) sur sa plateforme Connexion Canada dans le cadre du Cadre de confiance pancanadien. Connexion Canada donnera aux Canadiens un accès unique grâce auquel ils pourront accéder à n'importe quel service gouvernemental sécurisé qui nécessite une vérification ou une authentification de l'identité solide. Entre-temps, nous continuons d'améliorer nos propres systèmes d'authentification et de gestion des justificatifs d'identité en ajoutant des services comme l'authentification à facteurs multiples. Plusieurs facteurs doivent être pris en compte, mais nous nous attendons à ce que Connexion Canada soit disponible au cours des 24 à 36 prochains mois. L'Agence commencera l'intégration lorsque la plateforme aura fait ses preuves en production avec les petits ministères intégrateurs précoces. L'authentification à facteurs multiples de l'Agence est en cours de déploiement auprès de tous les utilisateurs des services de portail de l'Agence. Le déploiement complet devrait être achevé en juin 2021.	<p>Connexion Canada : une plus grande interopérabilité entre les programmes et les autres ministères, une expérience utilisateur plus transparente avec une sécurité améliorée, une protection contre la fraude et moins de frictions lors de l'accès aux services en ligne.</p> <p>Authentification à facteurs multiples : amélioration de l'accès et de la sécurité des services en ligne, amélioration de la validation des utilisateurs et de la prévention de la fraude.</p>	<p>Connexion Canada : L'approche sera itérative et progressive. À la suite de l'achèvement par le SCT du projet de plateforme Connexion Canada d'entreprise, l'Agence intégrera la plateforme dans les 12 mois suivant son adoption par les adopteurs précoces au sein du gouvernement du Canada.</p> <p>Authentification à facteurs multiples pour tous les utilisateurs des</p>	<p>Connexion Canada</p> <p>Piste 1 : Emploi et Développement social Canada (EDSC) dirige un projet pilote qui devrait fournir un produit minimal viable (PMV) d'ici avril 2022. Le projet pilote fournira des services de gestion de l'authentification et des justificatifs d'identité (très semblables à ceux dont dispose l'Agence aujourd'hui), qui permettront une évolution vers une solution d'entreprise du gouvernement du Canada.</p> <p>Piste 2 : Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada collabore avec EDSC et l'Agence sur une plateforme Connexion Canada qui fonctionnerait de manière très semblable à la page d'ouverture de session actuelle de l'Agence, proposant plusieurs options pour permettre aux Canadiens d'ouvrir une session en utilisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un justificatif du gouvernement du Canada (au lieu de notre justificatif de l'Agence); • un justificatif d'un partenaire de connexion (semblable aux justificatifs bancaires sur la page d'ouverture de session de l'Agence); • un justificatif d'identité de partenaire provincial (semblable à 	Annette Butikofer, Sous-commissaire et dirigeante principale de l'information, Direction générale de l'informatique, 613-302-8144	

				services en ligne : juin 2021	<p>l'option ID de la Colombie-Britannique actuellement disponible sur la page d'ouverture de session de l'Agence).</p> <ul style="list-style-type: none"> Connexion Canada devrait être disponible dans les 24 à 36 mois à venir. <p>Authentification à facteurs multiples pour tous les utilisateurs de services en ligne :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les améliorations apportées à l'authentification à facteurs multiples, y compris la possibilité pour les utilisateurs de s'inscrire eux-mêmes : terminé le 28 février 2021. L'authentification à facteurs multiples doit être obligatoire pour tous les utilisateurs du portail et des services en ligne : juin 2021. Les améliorations apportées à l'authentification à facteurs multiples et les options d'authentification supplémentaires pour les utilisateurs sont en cours. 		
7.64	L'Agence du revenu du Canada devrait renforcer l'intégrité du programme de la Subvention salariale d'urgence du Canada en servant des renseignements d'entreprise dès qu'ils sont connus afin de mener des audits ciblé.	<p>Accepté. L'Agence du revenu du Canada convient que la rapidité des mesures d'observation est importante : l'Agence a fait de la rapidité l'un de ses objectifs stratégiques principaux pour les programmes d'observation. En ce qui a trait à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), l'Agence a amorcé les vérifications après paiement (phase 1) en août 2020 en lien avec le nouveau programme d'urgence lancé en avril 2020. Ces vérifications ont été sélectionnées selon les résultats des examens préalables au paiement effectués par des agents techniques et selon un échantillon aléatoire provenant de la population restante de la SSUC. Amorcer les vérifications de la SSUC avant la fin de l'année d'imposition est une approche novatrice qui fournit aux contribuables une certitude hâtive et permet une meilleure intendance.</p> <p>En ce qui a trait à l'application plus poussée des renseignements d'entreprise, l'Agence utilisera les résultats de vérification de la phase 1 afin d'éclairer et d'améliorer le processus d'évaluation du risque des vérifications après paiement ciblées pour la</p>	<p>Les résultats de vérification de la phase 1 clarifieront et amélioreront le processus d'évaluation du risque des vérifications après paiement ciblées pour la phase 2.</p> <p>L'Agence documentera l'applicabilité des réussites liées à l'observation de la subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) à ses programmes fiscaux de base, y compris les déclarations T1 et T2.</p>	Décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> Lancement des algorithmes liés à la SSUC mis à jour. (Printemps 2021) Les programmes de vérification sélectionneront la population pour les vérifications de la phase 2 en fonction des algorithmes liés à la SSUC mis à jour conjointement avec les systèmes ou processus actuels d'évaluation du risque. (Juin 2021) Début des vérifications de la phase 2. (Septembre 2021) Production d'un rapport basé sur les leçons apprises et les possibilités d'amélioration liées à la SSUC en mettant l'accent sur les pratiques exemplaires qui pourraient s'appliquer aux programmes de base de l'Agence. (Décembre 2021) 	Ted Gallivan, Sous-commissaire, Direction générale des programmes d'observation, 343-291-4417	

		<p>phase 2 qui débutera en 2021. L'Agence investit constamment dans l'amélioration de ses systèmes d'évaluation du risque et de renseignements d'entreprise afin de mieux orienter, de façon opportune, ses ressources vers les cas d'inobservation qui présentent les risques les plus élevés à l'échelle nationale. Ce plan d'action sera achevé d'ici le 1er avril 2021.</p>					
--	--	---	--	--	--	--	--